



4 MARS 2015

LE MINISTRE DES FINANCES

A

OBJET : Demande de renseignements concernant le transfert d'argent à l'étranger par une entreprise totalement exportatrice

REFERENCE : - Votre lettre en date du 17 Mars 2014
- Ma lettre N°449 en date du 16 Avril 2014
- Votre lettre en date du 04 Février 2015

PIECE JOINTE : Ma lettre N°449 en date du 16 Avril 2014

Par lettres citées en référence, vous avez bien voulu demander des éclaircissements concernant le régime fiscal applicable aux montants payés par votre société totalement exportatrice aux experts et aux bureaux d'études non résidents non établis en Tunisie au titre du développement des programmes informatiques, de l'assistance technique et de la maintenance des logiciels et progiciels, et si le transfert vers l'étranger des rémunérations en question nécessite la présentation d'une attestation de régularisation de la situation fiscale à l'établissement bancaire concerné.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vos questions ont fait l'objet d'une réponse par ma lettre N°449 en date du 16 Avril 2014 dont copie ci jointe.

Veillez agréer Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre des Finances
Le Directeur Général des Etudes
et de la Législation Fiscales

Signe : 